



**GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE**

# **Zone à Faibles Emissions Voitures particulières**

---

**10 semaines de concertation volontaire à  
partir du 3 octobre**

**Conférence communautaire – Pays Voironnais**



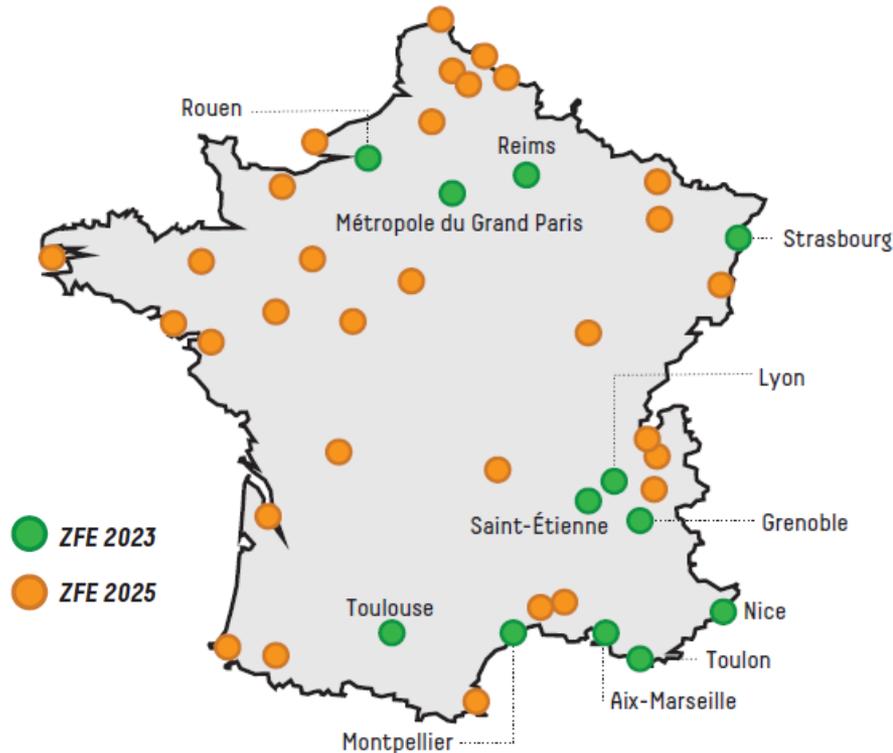
GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE

1

# Le projet de ZFE

---

# Un contexte de généralisation des ZFE



**PLUS DE 250 ZFE EN EUROPE,  
BIENTÔT PLUS DE 40 ZFE EN FRANCE**

**La loi Climat et résilience impose la création de ZFE pour les voitures dès 2023,** dans 10 Métropoles dont la qualité de l'air ne respecte pas les normes réglementaires.

En 2025, une trentaine d'agglomérations de plus de 150 000 habitants devront à leur tour créer une ZFE.

Par ailleurs, certaines collectivités s'engagent dans la démarche d'instauration d'une ZFE de manière volontaire.

✓ En Europe, plus de 250 ZFE existent déjà (ADEME, 2020)

✓ Une ZFE pour les utilitaires et les poids lourds en place depuis 2019 sur le territoire métropolitain

# ZFE = une équation à résoudre



**UNE OBLIGATION  
RÉGLEMENTAIRE**



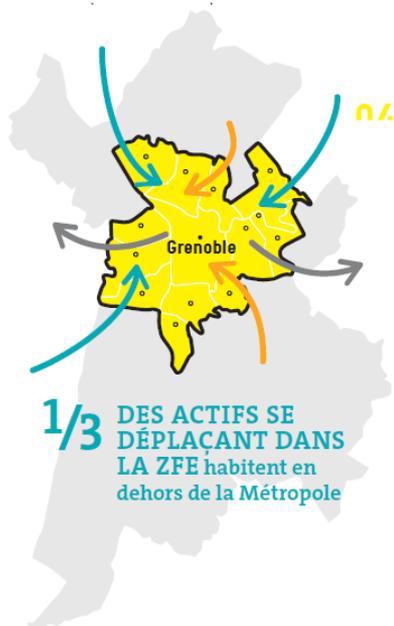
**UNE QUALITÉ DE L'AIR  
ENCORE INSUFFISANTE**



**CRISE CLIMATIQUE, CRISE  
ÉNERGÉTIQUE : UNE PÉRIODE  
QUI ENCOURAGE UNE  
RÉFLEXION SUR NOS MOBILITÉS**

**UN PROJET QUI CONCERNE  
TOUS LES HABITANTS DE LA  
GRANDE RÉGION GRENOBLOISE**

**UNE ATTENTION AUX  
MÉNAGES VULNÉRABLES**



# La qualité de l'air

## UNE AMÉLIORATION CONTINUE DEPUIS 15 ANS...

La pollution de l'air a fortement diminué sur notre territoire depuis 2005

## ...MAIS DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

La pollution de l'air est encore à l'origine de nombreuses maladies (respiratoires, cancers, AVC...) et de décès sur le territoire.

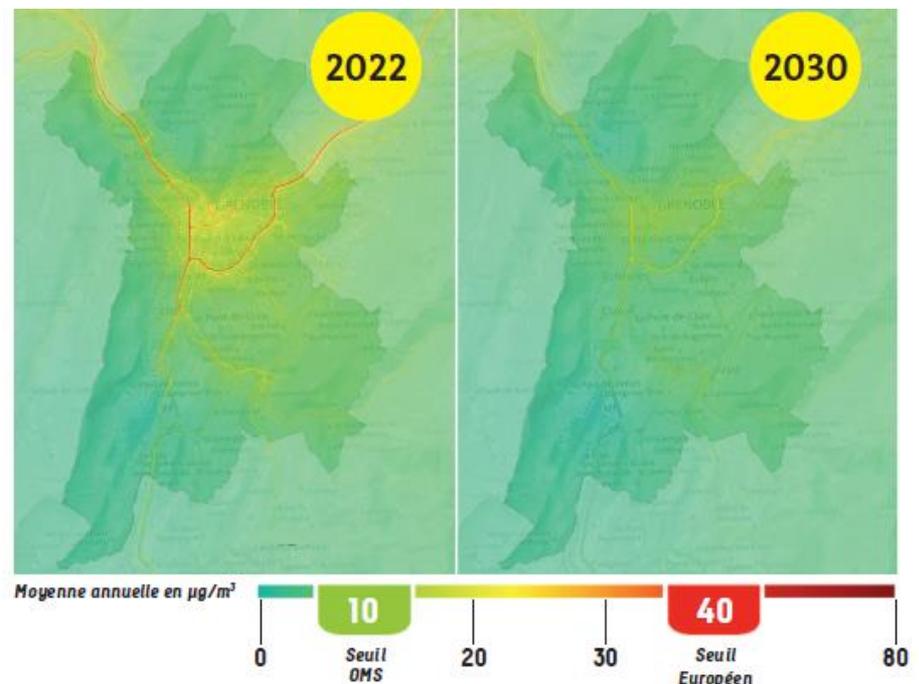
Chaque année sur le territoire de la Métropole :

- **135 morts/an attribuables au dioxyde d'azote** (majoritairement émis par le trafic routier)
- **293 morts/an attribuables aux particules fines** (majoritairement émises par le chauffage au bois non performant et secondairement par le trafic routier)

*Santé publique France 2021*

## Évolution attendue de la qualité de l'air entre 2022 et 2030

L'exposition moyenne au dioxyde d'azote devrait diminuer de près de 30 %, notamment grâce à la mise en place de la ZFE pour les voitures particulières.



# Le projet de la Métropole

## LE CALENDRIER ET LES VÉHICULES CONCERNÉS



La première étape de juillet **2023** concernera **2 %** des véhicules de la Métropole.

En **2024**, c'est **3 %** des voitures qui seront concernées et en **2025** cette part sera de **12 %**.

## LE PÉRIMÈTRE



## Un périmètre de 13 communes

- 78 % de la population métropolitaine
- Capte 90 % des déplacements faits en lien avec la Métropole
- Propose une offre renforcée d'alternatives à la voiture (transports en commun, infrastructures cyclables...)

## Des axes routiers exemptés des restrictions de circulation

- Les voies rapides urbaines et des voies d'accès aux massifs : les déplacements sans lien avec le territoire métropolitain ne seront pas soumis à la ZFE pour ne pas imposer d'itinéraires « aberrants » aux véhicules non conformes « en transit »\*
- Des voies desservant des parking relais et des gares pour favoriser le rabattement vers les transports en commun

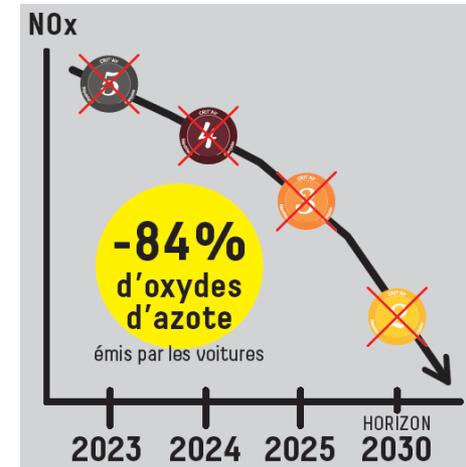
\*les trajets de « transit » sont très minoritaires sur ces voiries

# Le projet de la Métropole

## CE QUI EST ATTENDU DU PROJET

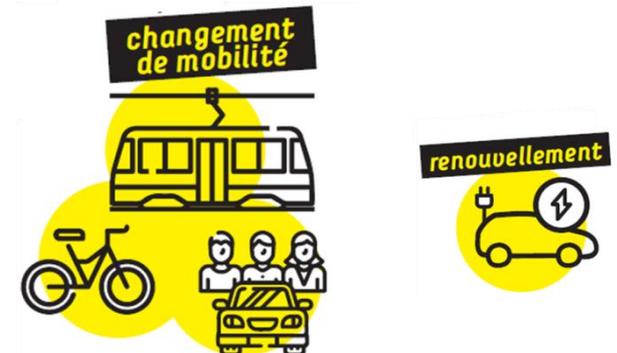
### Une amélioration nette de la qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre

- La ZFE devrait entraîner une **baisse de 84 % des oxydes d'azote** émis par les voitures particulières à horizon 2030.
- Parallèlement, elle devrait permettre une baisse de **34 % des gaz à effet de serre** émis par les voitures particulières dans la ZFE.
- C'est la dernière étape d'interdiction (Crit'Air 2) à horizon 2030, qui apporte le plus de gains pour la qualité de l'air et le climat. Ce choix volontariste de « **sortie du diesel** » a aussi été fait par les Métropoles de Lyon, Strasbourg, Paris et Montpellier.



### Les conditions de l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air et le climat

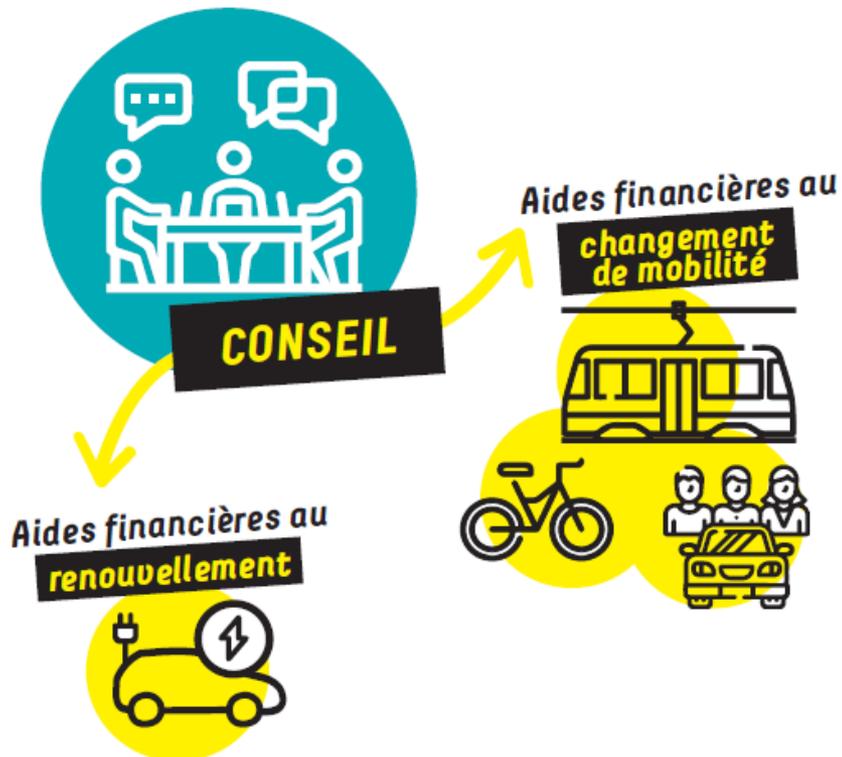
- Privilégier le **report depuis la voiture vers d'autres modes** de déplacement plutôt que le renouvellement systématique des véhicules interdits
- Dans les cas où le renouvellement de la voiture est indispensable : **privilégier un véhicule léger, faiblement consommateur et si possible électrique.**



# Le projet de la Métropole

## LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La Métropole et le SMMAG proposent d'accompagner les habitants dans un parcours individualisé de conseils et d'attribution d'aides.



**Rendez-vous avec un conseiller Mobilité** pour identifier les solutions de déplacements permettant de s'adapter à l'interdiction de la voiture.

*Cette étape serait obligatoire pour accéder aux aides financières*

### Deux types d'aides financières

*Le niveau d'aide sera dépendant des ressources des ménages*

- Des aides financières au **changement de pratiques de mobilité** pour aider à financer les déplacements suite à l'interdiction de votre voiture dans la ZFE (location de vélos, transports en commun, covoiturage, autopartage...)
- Des aides financières au **renouvellement du véhicule** (achat ou location longue durée d'un véhicule ou changement de motorisation). *Seules les voitures légères et peu consommatrices seront aidées et les voitures essence ou diesel neuves seront exclues de l'aide.*

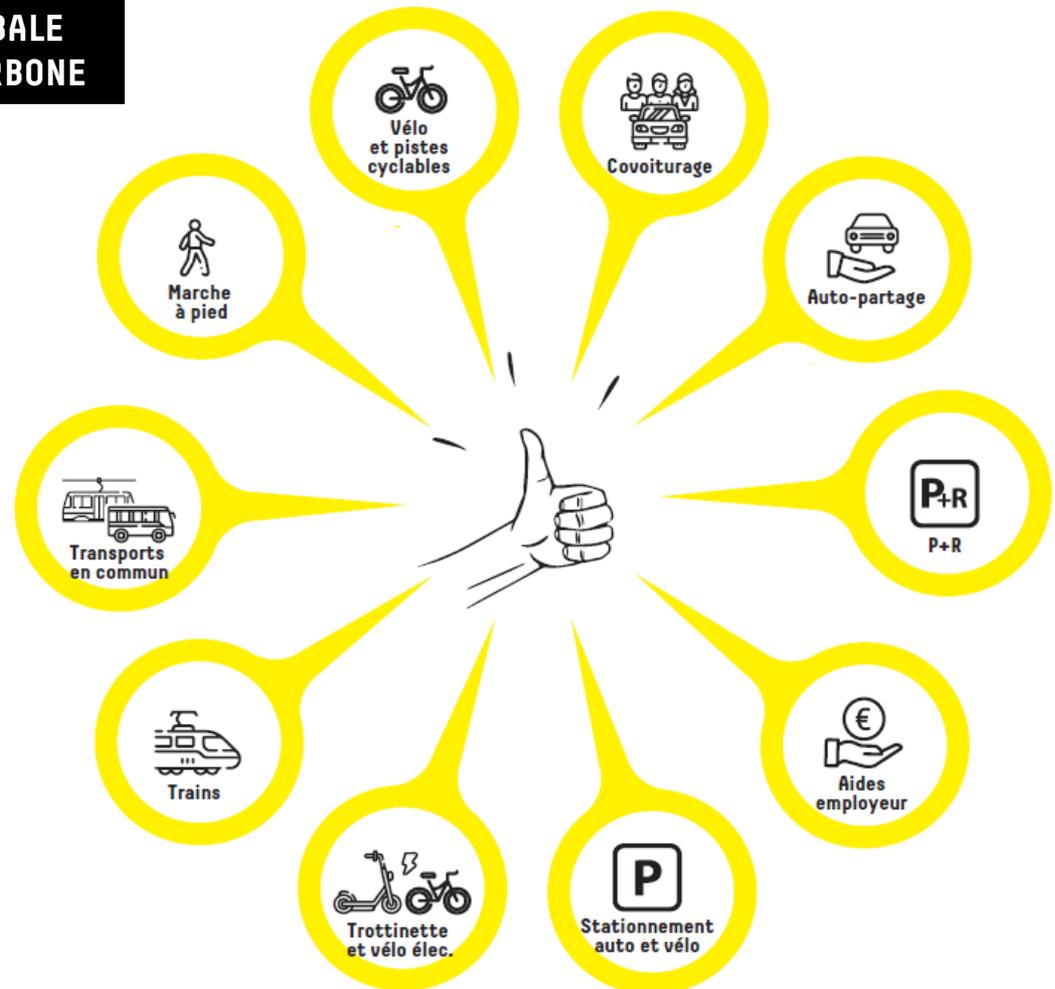
# L'écosystème local de mobilité

## LA ZFE S'INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE GLOBALE DE MOBILITÉ FAIBLES ÉMISSIONS ET BAS CARBONE

Selon les déplacements à effectuer, **différentes solutions de déplacement** sont disponibles, seules ou combinées. Cet écosystème, toujours en développement, a vocation à se développer encore davantage.

Train, transports en commun, vélo, covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, trottinettes, marche à pied...

La voiture a une place dans l'écosystème de mobilité, en privilégiant des véhicules partagés, peu consommateurs, électriques.



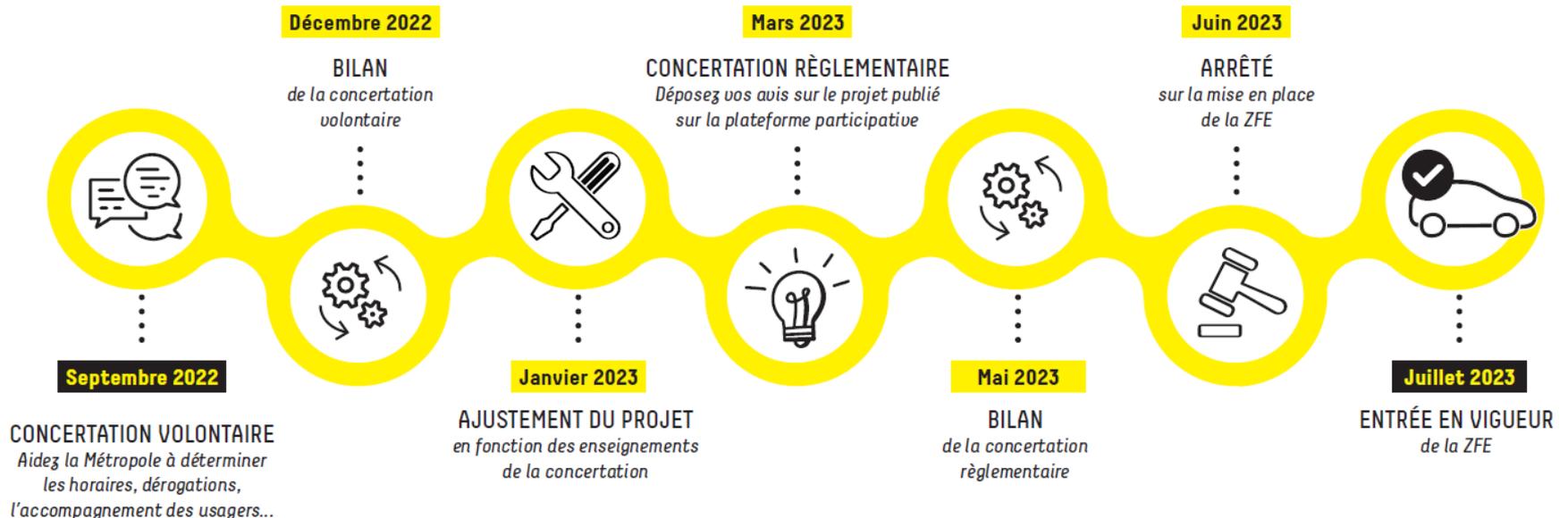
# La concertation

## UNE CONCERTATION POUR ALIMENTER LA DÉCISION POLITIQUE

Une concertation volontaire, **en amont de la décision politique**, pour aider la Métropole à trouver le **juste équilibre** entre l'efficacité sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

## UNE CONCERTATION DANS LA DURÉE

La concertation volontaire en cours (03/10 – 09/12) est la 1<sup>ère</sup> phase d'**une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire qui se déroulera dans la durée**, avec notamment une deuxième étape au printemps 2023 (mise à disposition réglementaire)



2

# La concertation en pratique

---

# Une concertation ouverte à tous pendant 10 semaines

## LA CONCERTATION EN PRATIQUE

10 SEMAINES POUR VOUS EXPRIMER !

Lundi 3 octobre 2022 - vendredi 9 décembre 2022

**ZFE** 2023 

Zone à Faibles Émissions - Mobilité

Pour participer à la concertation, donner votre avis, avoir d'autres informations, écouter d'autres points de vue, la Métropole vous propose un **dispositif ouvert à toutes et tous, habitants ou non la Métropole, détenteur ou non d'une voiture concernée par la réglementation**

*Cahier de concertation « ZFE 2023 - Cap vers les mobilités de demain »*



# Les 5 grandes questions de la concertation

---

5 questions sont soumises à la concertation du public de la métropole et des alentours :

## **LES HORAIRES**

PENSEZ-VOUS QUE LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION DOIVENT ETRE PERMANENTES (7J/7 ; 24H/24) OU NON ?

## **LES DÉROGATIONS**

QUELLES SITUATIONS POURRAIENT JUSTIFIER LA MISE EN PLACE DE DEROGATIONS ?

## **LE PERIMETRE**

CERTAINS AXES ROUTIERS SERONT EXEMPTES DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION (L'A480, LA ROCADE SUD, CERTAINES VOIES D'ACCES AUX MASSIFS MONTAGNEUX, ETC.). CELA VOUS PARAIT-IL ADAPTE ?

## **L'ACCOMPAGNEMENT**

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DEVRAIENT ETRE MIS EN PLACE POUR PERMETTRE A CHACUN DE S'ADAPTER A LA ZFE ?

## **LES DEUX-ROUES A MOTEUR**

LES DEUX-ROUES MOTORISES (MOTOS, SCOOTERS) LES PLUS POLLUANTS DOIVENT-ILS ETRE INTERDITS AU MEME TITRE QUE LES VOITURES PARTICULIERES ?

# La concertation en pratique

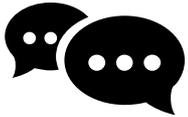
---

La plateforme participative de la  
Métropole grenobloise



## La plateforme participative (<https://metropoleparticipative.fr>)

- Les **ressources** (cahier de concertation, FAQ, le calendriers des ateliers, inscriptions, kit de communication...)
- Les **espaces d'expression** organisés autour de 5 grandes questions et d'un questionnaire sur les pratiques de mobilité



**16 Rencontres dans l'espace public pour informer et écouter les propositions** installées sur des lieux de passage de la Métropole, elles auront lieu en **octobre**



## 7 Ateliers d'intelligence collective

Temps d'information, d'échanges et de réflexion collective, ils auront lieu en **novembre** et seront ouverts à tous



## 3 ateliers de design du dispositif d'accompagnement menés avec 20 personnes volontaires

Ces ateliers réuniront à trois reprises en **novembre** des profils de personnes diversifiées, pour réfléchir à l'accompagnement des habitants vers un changement de modes de déplacement

# Les outils pour communiquer

## Le cahier de concertation (livret 16 pages)



## Un plan média de la Métropole

- Conférence de presse le 3 octobre
- Annonces presses, dos de bus, spot radio...



Cahier de concertation « ZFE 2023 - Cap vers les mobilités de demain »

## Un kit de communication pour relayer l'information : flyers, affiches, annonces presse, article « clé en main », réseau sociaux...

- ✓ À disposition des communes de la Métropole et des territoires voisins ou à toute organisation en faisant la demande



Flyer « ZFE 2023, il est temps de changer d'ère »

# Les engagements de la Métropole

---

## Un bilan public

La synthèse des contributions sera présentée aux élus pour éclairer leurs décisions. Un bilan de la concertation volontaire sera publié et permettra d'identifier les contributions retenues ou non dans le projet.

## La transparence du processus de concertation

Pour garantir la qualité de la concertation, la Métropole a fait appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Trois garants ont été désignés, ils peuvent être contactés par le public

- Véronique Morel [veronique.morel@garant-cndp.fr](mailto:veronique.morel@garant-cndp.fr)
- Valérie Dejour [valerie.dejour@garant-cndp.fr](mailto:valerie.dejour@garant-cndp.fr)
- Jean-Michel Fourniau [jean-michel.fourniau@garant-cndp.fr](mailto:jean-michel.fourniau@garant-cndp.fr)

Plus d'informations sur la CNDP : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)





**GRENOBLEALPES  
MÉTROPOLE**

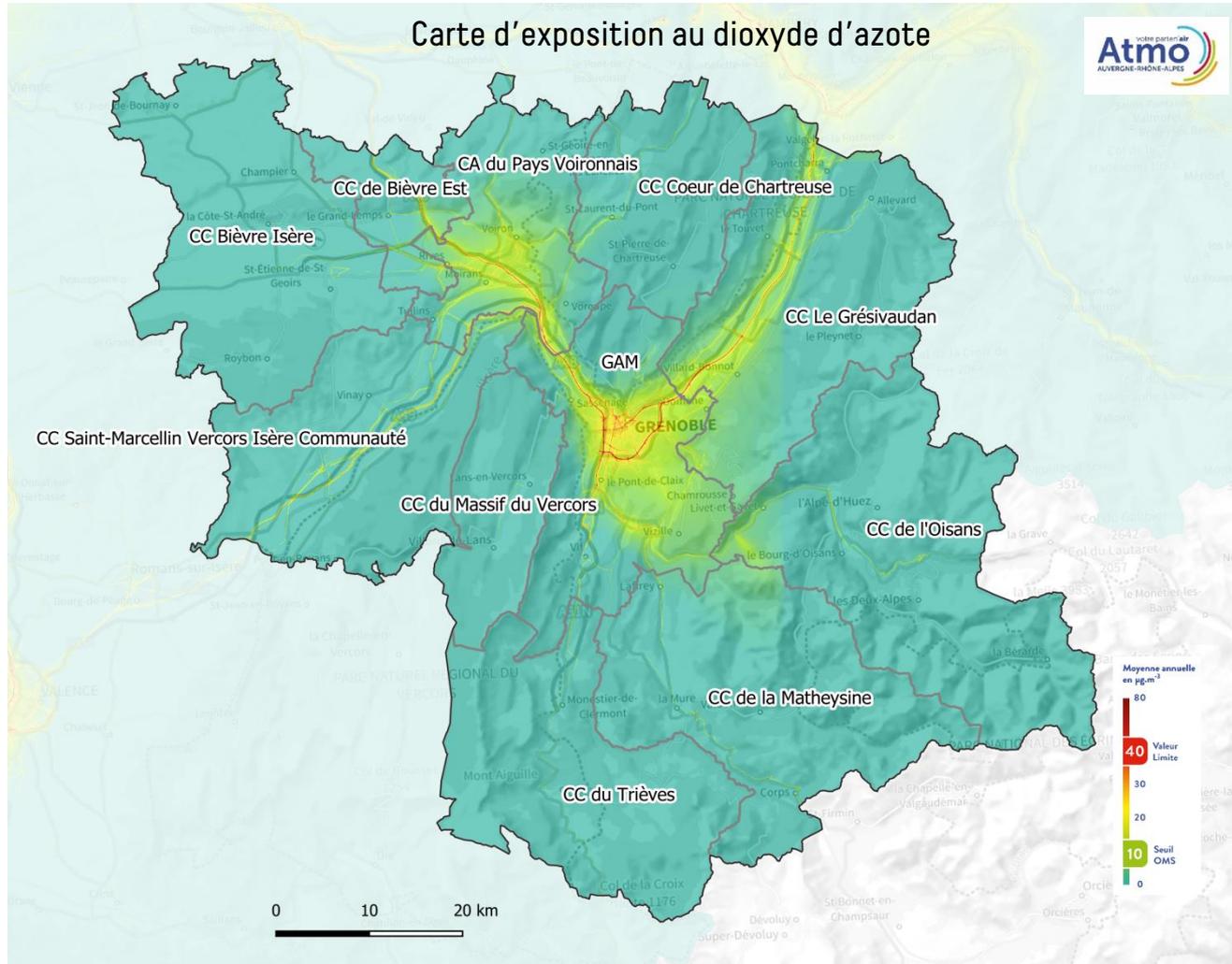
# Annexes

---

- Exposition au dioxyde d'azote à l'échelle du Sud-Isère
- Composition des parcs de voitures selon les Crit'Air
- Des résultats de l'enquête mobilité (2019-2020)

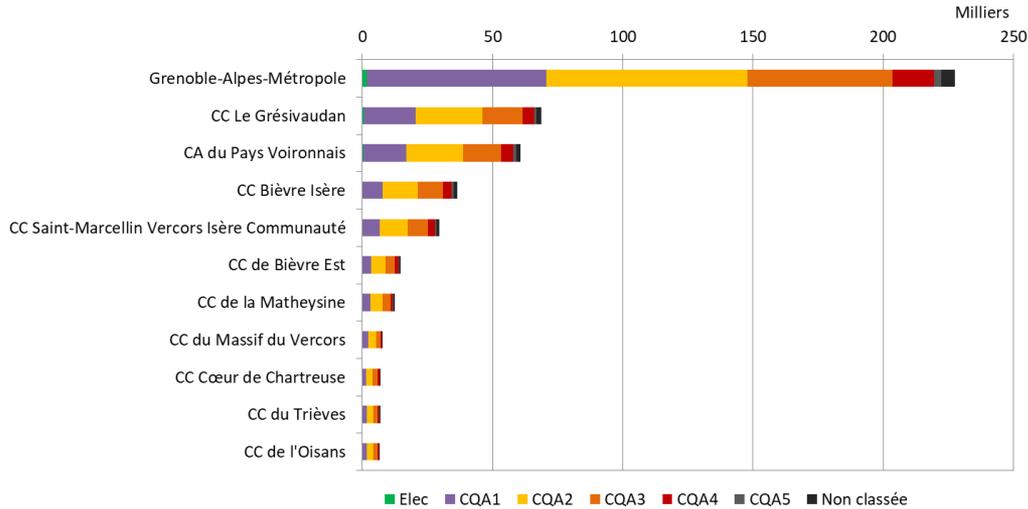
# Qualité de l'air : une situation sensible en amélioration

## Le territoire du sud Isère



# Parc de voitures : diagnostic au 01/01/2021

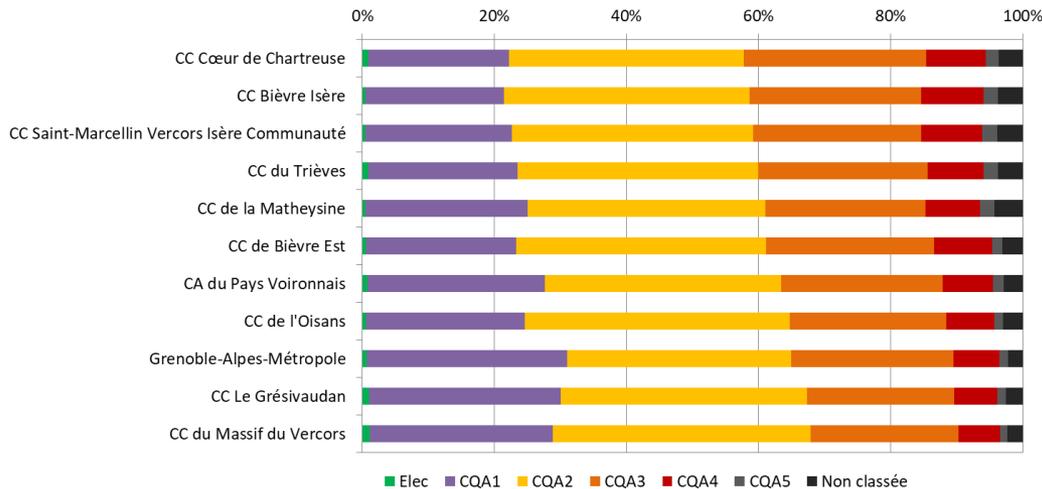
Parc EPCI de voitures particulières selon CQA



## Nombre absolu de voitures particulières

Le territoire de Grenoble-Alpes Métropole représente près de la moitié des voitures particulières du sud Isère

Parc EPCI de voitures particulières selon CQA



## Répartition des Crit'Air dans le parc

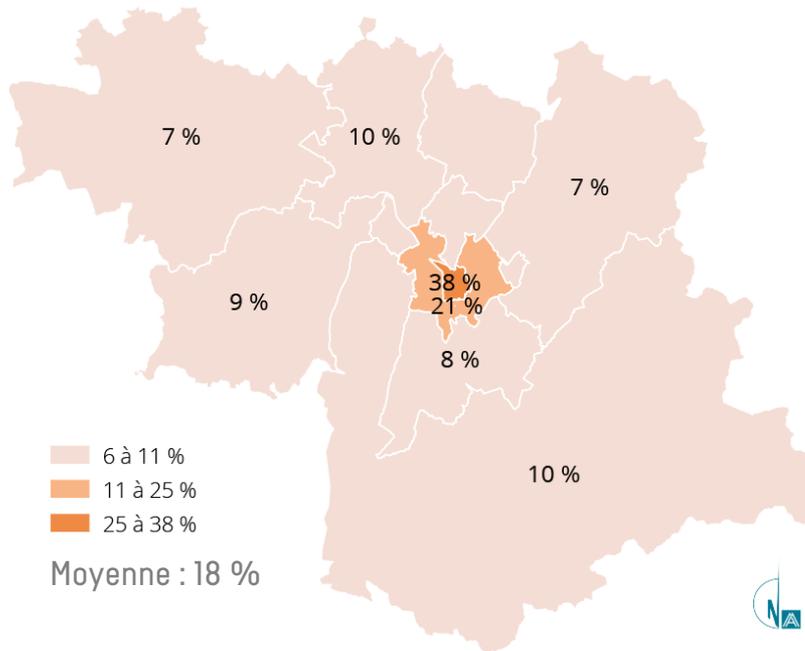
L'ancienneté du parc de véhicules ne présente pas de très fortes hétérogénéités en fonction des EPCI

En moyenne 36% des voitures particulières sont « non classées » à CQA3 (au 01/01/2021)

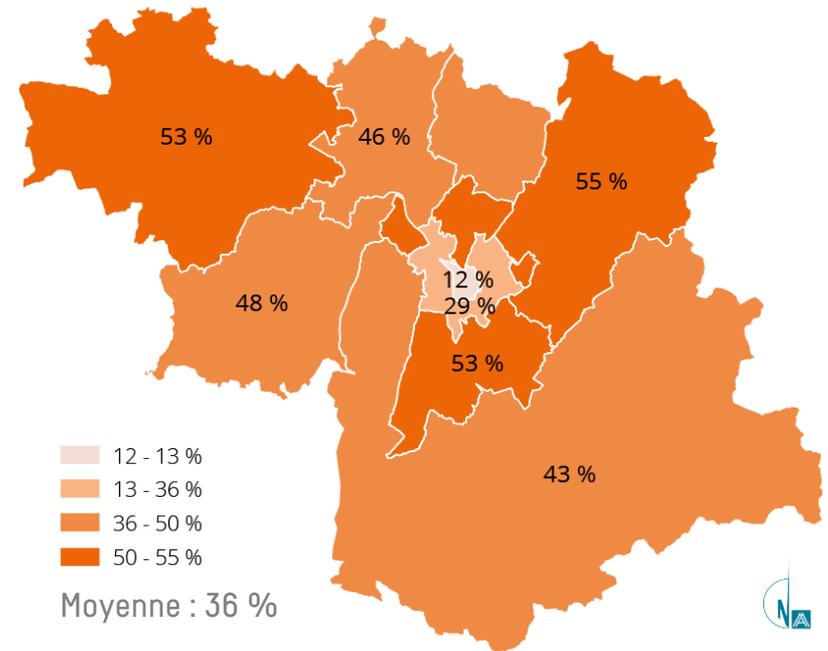
Selon les EPCI cette part est comprise entre 32% et 42%

# Une motorisation variable selon les territoires

Part de ménages n'ayant pas de voiture

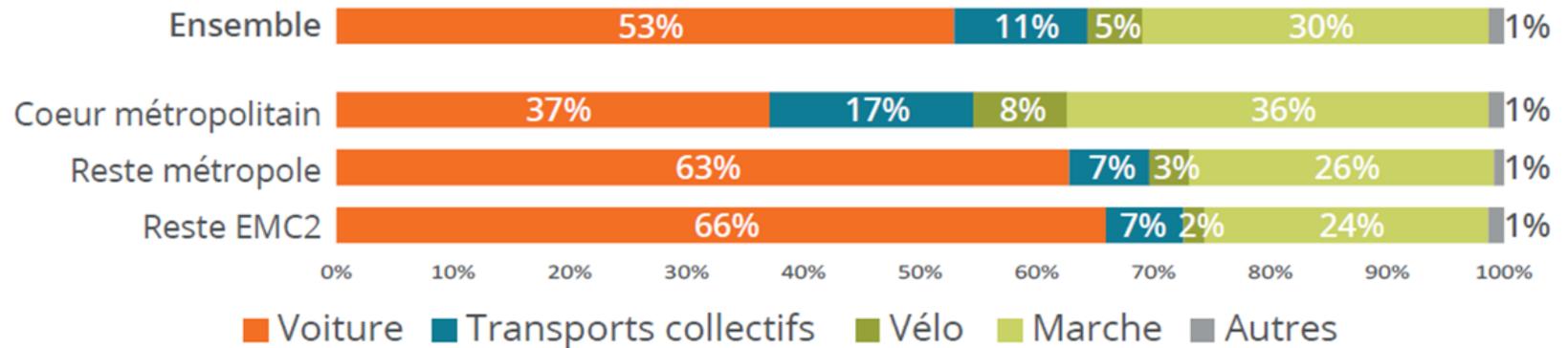


Part de ménages ayant deux voitures ou plus



# Des choix modaux variables selon les territoires

## Part modale selon le territoire

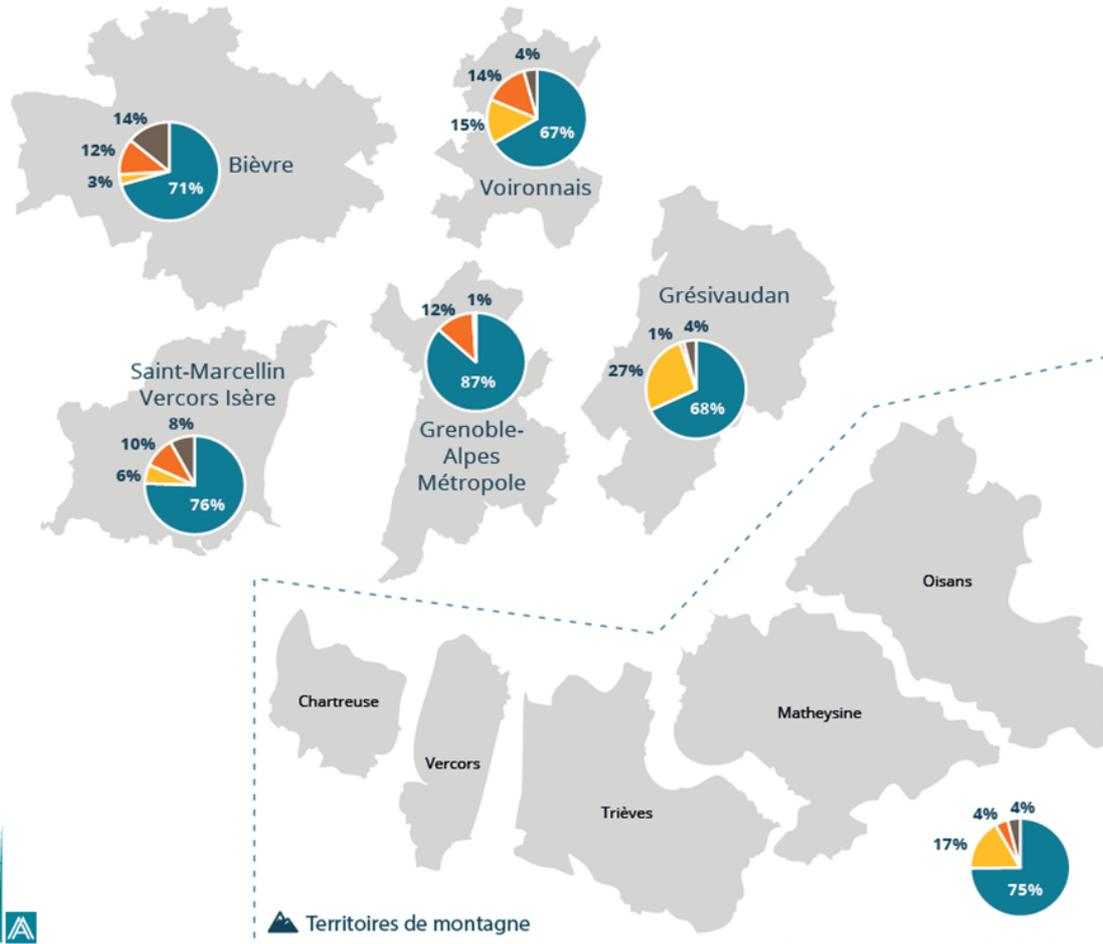


Les parts modales sont fortement contrastées entre le territoire de la métropole et les territoires périurbains.

# Une attraction de la Métropole

## Les déplacements internes et d'échanges

### Poids des déplacements internes et échanges



Le territoire de la métropole exerce une attraction importante sur l'ensemble de la grande région grenobloise. Le territoire du Pays Voironnais exerce une attraction sur les territoires adjacents (Bièvre, SMVIC, Grésivaudan)

#### Poids des déplacements internes et échanges





**GRENOBLEALPES  
MÉTROPOLE**

**Merci !**

---